

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 63

présenté par  
Mme Perrine Goulet

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

À la seconde phrase de l'alinéa 157, après le mot :

« écrans, »,

insérer les mots :

« équipements individuels de lecteur vidéo, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à garantir que les juridictions seront dotés d'équipements permettant de consulter des vidéos. De nombreux témoignages d'enfants sont aujourd'hui transmis aux magistrats sous format vidéo. Ces derniers ne sont pas suffisamment équipés pour exploiter ces documents dans de bonnes conditions.